

Département du Tarn Arrondissement : Albi Canton : Vignobles et bastides

Commune de Mézens

Délibération du conseil municipal de la commune de Mézens

SÉANCE du 03 juin 2026

Nombre de membres :

en exercice : 15 L'an deux mille vingt-six,
 présents : 12 le 03 juin à 19 heures 00,
 votants : 15 le conseil municipal de la commune de MÉZENS, dûment convoqué, s'est
 réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Lucie
 DUCOS, Maire.
 Date de convocation : 27/05/2026

Présents : DUCOS Lucie, KLEIBER Didier, PONS-GRES Stéfán, OUDART Stacie, CARRETTA Isabelle,
 VOISIN Eric, QUERUEL Grégory, ROSSI Delphine, DUPUY Elsa, MILLET Anthony, ROUSSEAU Rémi,
 MERCADIER Laly ;

Absent et excusé :

Représentés : SICARD Christian représenté par MERCADIER Laly, FAVAREL Jean-Luc représenté par
 DUCOS Lucie, PADILLA-DEFFAUX Virginie représenté par PONS-GRES Stéfán ;

Secrétaire de séance : ROSSI Delphine

Objet de la délibération : Désignation des membres de la Commission

Communale des Impôts Directs (CCID) :

DEL2026_22

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes inférieure à 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directs locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal doit proposer une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions prévues à l'article 1650 du CGI (24 personnes pour les communes de moins de 2 000 habitants) afin que le Directeur des finances publiques établisse la liste définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DRESSE la liste des contribuables suivante :

Titulaires	Suppléants
Anthony MILLET	Alain DHERS
Frank HOOIJMEIJER	Valérie TISSERAND
Danièle DHERS	Claude MARTY
Jacques TISSERAND	Sébastien AYALA
Jean-Luc FAVAREL	Didier KLEIBER
Christian SICARD	Delphine ROSSI
Philippine CAMPO	Laetitia FOUQUET
Stefan PONS GRES	Virginie PADILLA-DEFFAUX
Florence Hélies	Marie-Laure LEJEUNE
Raymond GOMEZ	Sébastien MERCADIER
Nicole ANTONELLO	Monique CUNNAC
Josiane GUERRERO	Françoise PEZET

Envoyé en préfecture le 10/06/2026

Reçu en préfecture le 10/06/2026

Publié le

ID : 081-218101640-20260603-DEL2026_22-DE



DIT que cette liste sera adressée au Directeur des finances publiques aux fins d'arrêter la composition de la Commission Communale des Impôts Directs de la Commune.

Ainsi fait et délibéré à Mézens (Tarn), les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme. Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Lucie DUCOS



Le Secrétaire,

Delphine ROSSI